MINISTRY OF THE ENVIRONMENT

2004-2005
Accessibility Plan

Table of Contents

Introduction

Message from Minister of the Environment

Report on Achievements of 2003-2004 Planning Commitments

Commitments and Strategies for 2004-2005

For more information

Introduction

In December 2001, the Ontarians with Disabilities Act, 2001 (ODA) was passed into law. Its purpose is to improve opportunities for people with disabilities and to provide for their involvement in the identification, removal and prevention of barriers to their full participation in the life of the province.

One of the requirements under the ODA is that Ontario government ministries, municipalities, hospitals, school boards, colleges, univers public transportation organizations develop annual accessibility plans to make policies, practices, programs, services and buildings more accessible to people with disabilities. The plans must be made available to the public.

This document is the second annual accessibility plan developed by the Ministry of the Environment. It highlights achievements of the 2003-04 plan and outlines commitments for 2004-05 so that no new barriers are created and existing ones are removed over time.

105-01656/

Ministries across government are increasing awareness of accessibility and integrating accessibility into daily business practices in a number of areas, including staff training, public information, facilities, and program and service delivery processes.

This ministry intends to build on its achievements by implementing initiatives that support the government's efforts and commitment to continue to make Ontario an inclusive and accessible province, where people of all abilities have a chance to fully participate and achieve their potential.

Message from the Minister

As Minister of the Environment, I am pleased to share our 2004-2005 Accessibility Plan. It reflects the McGuinty government's commitment to delivering real, positive change to improve the lives of all Ontarians. We are working with people with disabilities to enable them to fully participate in the protection, conservation and restoration of the natural environment in Ontario.

Over the past few years, we have removed many architectural barriers in our offices and taken steps to meet the needs of our staff and citizens who are disabled. The 2004-2005 Accessibility Plan reviews these accomplishments and indicates further actions we will take to provide a workplace and customer service that are fully accessible to people with disabilities.

Environmental protection is a shared responsibility and we at the ministry are committed to openness and accessibility for all. The Ministry of the Environment's 2004-2005 Accessibility Plan is part of our ongoing work to build strong and livable communities that offer a high quality of life for Ontarians of all abilities.

The Honourable Leona Dombrowsky, Minister of the Environment

Lynn Dombrowsky

Report on Achievements of 2003-2004 Planning Commitments

The ministry has realized a number of successes from its first ODA Plan.

In the area of facilities management, the ministry continues to work with landlords and the Ontario Realty Corporation to ensure that all new and existing offices are barrier-free, and have up-to-date emergency notification and evacuation procedures in place.

To improve the availability of information to the public, software has been upgraded, and a full accessibility review of ministry internet sites completed. As well, ministry publications available to the public have been checked for the appropriate use of acronyms, and can be provided in accessible formats.

Accessibility-related education has been carried out throughout the ministry. Managers and supervisors have completed mandatory ODA training, which is also available to all staff. Information on the ODA and ministry commitments has been shared through presentations, e-mails, orientation packages, and the ministry ODA intranet site.

The ministry ODA Working Group continues to maintain accessibility awareness within the ministry, and ensures that all of the goals in the 2003-2004 ODA Plan have been met. These specific commitments, and their status, are noted on the following pages.

Commitment: Work with the Ontario Realty Corporation to ensure that lease renewals and new acquisitions are accessible.

Status: Complete.

Commitment: Work with landlords of ministry facilities to implement measures such as audible floor identification in elevators, and to remove barriers identified in the detailed survey of all ministry locations.

Status: Complete.

Commitment: Educate design consultants to ensure that standards noted in the Ontario Realty Corporation Guide to Barrier Free Design for Ontario Government Buildings and the Ontario Building Code are met and/or exceeded where possible.

Status: In Progress.

Action and Timeframe: Preliminary work has begun. Awaiting the completion of the Guide to Barrier Free Design, expected in late 2004, at which time ministry design consultants will be advised.

Rationale: The guide will not be available until late 2004.

Commitment: Implement a barrier prevention approach when acquiring new facilities or renovating existing facilities.

Status: Complete.

Commitment: Develop and begin to implement a program to extend ergonomic assessments to all ministry staff.

Status: Complete.

Commitment: Develop and implement enhanced emergency notification and evacuation procedures to ensure the safety of people with disabilities.

Status: Complete.

Commitment: Include provisions in contracts with service providers to ensure accessibility requirements are met.

Status: Complete.

Commitment: Provide guidance to program managers and supervisors on considering accessibility in all procurement activities.

Status: In Progress.

Action and Timeframe: Ongoing.

Rationale: As a general practice, ministry staff consider accessibility issues when obtaining goods and services for the ministry. With the Government's recent release of formal procurement guidelines, ministry processes will be formalized in 2004-05 and communicated to staff to ensure compliance and consistency.

Commitment: Continue to ensure the ministry's Internet sites are accessible by testing all new site content.

Status: Complete.

Commitment: Make available to all staff the procedures for responding to requests for publications in accessible formats.

Status: Complete.

Commitment: Review the ministry's use of acronyms to identify improvements to ensure public documents can be more easily understood.

Status: Complete.

Commitment: Upgrade software on all staff workstations to enable creation of accessible documents.

Status: Complete.

Commitment: Review the documents the ministry issues to members of the public, such as Provincial Officers Orders, to identify issues of accessibility.

Status: In Progress.

Action and Timeframe: A process is being determined for the conversion of documents, as required, to meet ODA standards, after which this will be communicated to the appropriate divisional staff. Completion targeted for December 2004.

Rationale: Need to ensure that all appropriate documents are included in the review, and that staff dealing with the public are aware of the requirements under the Act, and the processes in place to address requests.

Commitment: Post a notice on the ministry's website advising the public that all ministry publications can be provided in alternate formats upon request and provide instructions on how to obtain them.

Status: Complete.

Commitment: Provide an opportunity for staff to contribute to the ODA webpage and the electronic staff newsletter, to provide their ongoing perspective of how accessibility planning can enhance participation and contribution in the workplace.

Status: Complete.

Commitment: Educate staff on the ODA, its requirements and the ministry's accessibility plan.

Status: Complete.

Commitment: Make the online ODA training for managers available to all staff.

Status: Complete.

Commitment: Complete training for managers and supervisors on accommodating the accessibility need of employees and job applicants with disabilities.

Status: Complete.

Commitment: Put measures in place to ensure that training programs provided by the ministry and service providers are accessible to people with disabilities.

Status: Complete.

Commitment: Include information on the ODA, its requirements and the ministry's accessibility plan in the orientation package for new staff.

Status: Complete.

Commitment: Assess the need for the ministry's front-line staff to be trained in customer service for people with disabilities.

Status: Complete.

Commitment: Review the 2004-2005 Capital Plan to ensure that no new project creates barriers for employees or citizens with disabilities.

Status: Complete.

Commitment: Incorporate the ministry's accessibility goals and objectives into all management performance agreements.

Status: Complete.

Commitment: Communicate through the Working Group at least once a month to review progress and to develop strategies to move for removing barriers and integrating accessibility planning into the ministry's business planning cycle.

Status: Complete.

Commitment: Review the ministry's 1-800 telephone services to identify priorities for providing TTY access.

Status: Complete.

Commitment: Review the wording on facilities management request forms to ensure the needs of employees with disabilities are accommodated quickly so they can perform their duties easily and safely.

Status: Deferred until late 2004.

Action and Timeframe: Awaiting completion of the Ontario Realty Corporation Guide to Barrier Free Design for Ontario Government Buildings, expected in late 2004, at which time request forms will be reviewed.

Rationale: The guide will not be available until late 2004.

Commitment: Develop guidelines for staff planning meetings and presentations to ensure that locations are accessible and information is available in appropriate formats.

Status: Complete.

Commitment: Develop guidelines for planning and hosting open houses, public meetings, etc. to ensure that all interested persons are able to fully participate.

Status: Complete.

Commitment: Consider accessibility issues in the development and review of ministry acts, regulations, policies, programs and services.

Status: Complete.

Commitments and Strategies for 2004-2005

In 2004-2005, the ministry will build on its successes from the first ODA Plan.

These include confirming that new websites are compliant, making publications available in accessible formats, considering disability issues in the development of new acts and regulations, educating ministry staff on the ODA and ensuring that all facilities are barrier-free.

These efforts will be strengthened through initiatives linked to the completion of the Ontario Realty Corporate Guide to Barrier Free Design for Ontario Government Buildings. This information will be shared with the ministry's design consultants, to ensure that all new facilities are barrier-free, and appropriate details will be included in facilities request forms to expedite the accommodation of employees with disabilities.

The ministry's education commitments will also be expanded in 2005 through the requirement that all senior and front-line staff be re-trained on the ODA every two years.

The ministry Working Group will monitor all of the following ministry ODA commitments for 2004-2005, to ensure that they are completed in a timely manner.

Legislative Requirements

Commitment: Educate design consultants to ensure the Ontario Realty Corporation Guide to Barrier Free Design for Ontario Government Buildings and the Ontario Building Code are met and/or exceeded where possible.

Action: Education will take place once the Guide to Barrier Free Design is developed.

Timeframe: Education to commence in late 2004, following the completion of the guide.

Commitment: Continue to work with landlords of ministry facilities to remove barriers.

Action: Measures will be identified and addressed as required, as space is renovated and/or obtained.

Timeframe: Ongoing.

Commitment: Continue to make resources available to provide ergonomic assessments for ministry staff, as required.

Action: Resource material and contact information will be available through the Business Services Managers, as well as through Facilities Management and Human Resources staff.

Timeframe: Ongoing.

Commitment: Promote emergency and evacuation procedures to encourage staff who may require assistance to identify themselves to their managers.

Action: Procedures to be promoted, and modified as required, based on staff identification.

Timeframe: Ongoing.

Commitment: Continue to ensure that ministry Internet sites are accessible by testing all new site content.

Action: Sites will be tested as they are developed or modified.

Timeframe: Ongoing.

Commitment: Provide staff with resources to incorporate accessibility considerations in all procurement activities.

Action: Information will continue to be available on the ministry intranet, and staff to be reminded of this requirement when they seek procurement guidance.

Timeframe: Ongoing.

Commitment: Continue to make available to staff the procedures for responding to requests for publications in accessible formats.

Action: This information will continue to be available on the ministry intranet.

Timeframe: Ongoing.

Commitment: Review the ministry's use of acronyms to ensure public documents can be more easily understood.

Action: This will continue to be done on a case-by-case basis, as new documents are produced.

Timeframe: Ongoing.

Commitment: Establish a process to ensure that the documents the ministry issues to members of the public, such as Provincial Officers Orders, are available in an accessible format.

Action: This process is being established.

Timeframe: December 2004.

Commitment: Educate new staff and managers on the ODA, its requirements and the ministry's accessibility plan.

Action: Communication to all staff will be completed following with the release of the ODA Plan in September 2004. Information and online training will be made available on an ongoing basis on the website. Orientation material will include ODA information.

Timeframe: Communication to staff and revision of orientation materials to occur in Autumn 2004. Website information and online trainir ongoing.

Commitment: Establish a process to update/educate all managers and front-line staff every two years on the ODA, its requirements and the

ministry's accessibility plan.

Action: Process, content, and other details will be established by Spring 2005, with roll-out to coincide with the release of the 2005-2006 ODA Plan.

Timeframe: Process to be established by April 2005.

Commitment: Ensure that new training programs provided by the ministry are accessible to people with disabilities.

Action: New programs will be reviewed as they are developed.

Timeframe: Ongoing.

Commitment: Review the 2005-2006 Capital Plan to ensure that no new project creates barriers for employees or citizens with disabilities.

Action: Plan will be reviewed as part of the Results-Based Planning Process.

Timeframe: Autumn 2004.

Commitment: Incorporate the ministry's accessibility goals and objectives in senior management 2004-2005 performance agreements.

Action: These goals will be incorporated into performance agreements.

Timeframe: Summer 2004.

Acts and Regulations

Commitment: Review the Environmental Protection Act and its 62 regulations for any impact on people with disabilities.

Action: The act and its regulations will be reviewed.

Timeframe: Review to commence in Autumn 2004.

Commitment: Consider accessibility issues in the development and review of ministry acts, regulations, policies, programs and services.

Action: This will be done as new initiatives are developed.

Timeframe: Ongoing.

Policies

Commitment: Review new 1-800 services to determine the requirement for providing TTY access.

Action: New 1-800 services will be reviewed, and requirements determined, on a case-by-case basis.

Timeframe: Ongoing.

Commitment: Review wording on facilities management request forms to ensure the needs of employees with disabilities are accommodated quickly, so they can perform their duties easily and safely.

Action: Forms will be reviewed upon completion of the Ontario Realty Corporation Guide to Barrier Free Design for Ontario Government Buildings.

Timeframe: The guide is expected to be completed in late 2004. Review of forms to commence, once the guide is available.

Programs and Services

Commitment: Continue to provide an opportunity for staff to contribute accessibility-related feedback through the ODA webpage and the electronic staff newsletter.

Action: Feedback mechanisms and staff input through both the website and newsletter to be continued. Staff will be reminded of this by hub e-mail upon completion of the 2004-2005 ODA plan.

Timeframe: Hub e-mail to be sent to all staff in October 2004.

Practices

Commitment: Ensure that staff are aware of, and have access to, the Guide to Planning Inclusive Meetings and Conferences, so that all interested parties are able to fully participate in meetings, open houses, and similar activities.

Action: Guide is currently available through the ministry ODA website. Staff will be reminded of this by hub e-mail, upon completion of the 2004-2005 ODA Plan.

Timeframe: Hub e-mail to be sent to all staff in October 2004.

Commitment: Continue to move forward through the Working Group to remove barriers, educate staff, and ensure the completion of the commitments in the ministry ODA Plan.

Action: The Working Group will discuss these issues at quarterly meetings, and follow-up, as required.

Timeframe: Ongoing.

For more information

Questions or comments about the ministry's accessibility plan are always welcome.

Please phone:
General inquiry number: 416-325-4000
TTY number: 1-800-387-5559
1-800 number: 1-800-565-4923
E-mail: picemail@ene.gov.on.ca
Ministry website address: www.ene.gov.on.ca

Visit the Ministry of Citizenship's Accessibility Ontario web portal at: www.gov.on.ca/citizenship/accessibility. The site promotes accessibility and provides information and resources on how to make Ontario a barrier-free province.

To order a free copy of this plan in an alternate format, please contact:

Publications Ontario
880 Bay Street, Toronto, ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out of town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758
TTY Service 1-800-268-7095
Queen's Printer for Ontario
ISSN 1708-2668

Ce document est disponible en français.

Get Acrobat To view/print **PDF** documents, you must download Adobe Acrobat Reader (version 5.0 or greater). Adobe Acrobat Reader is free and can be downloaded from the Adobe web site. Download Adobe Acrobat Reader.

Printer-friendly version of this page

Ontario

This site maintained by the Government of Ontario, Canada

© Queen's Printer for Ontario, 2004 | Privacy Policy | Disclaimer

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Plan d'accessibilité 2004-2005

Table des matières

Introduction

Message de la ministre

Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2003-2004

Engagements et stratégies pour 2004-2005

Renseignements

Introduction

En décembre 2001, la Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario (LPHO) a été adoptée. Cette loi vise à offrir davantage de possibilités aux personnes handicapées et à obtenir leur concours pour détecter, éliminer et prévenir les obstacles qui les empêchent de participer pleinement à la vie de la province.

La LPHO exige entre autres que les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et universités et les organisations de transport en commun élaborent tous les ans des plans d'accessibilité pour rendre leurs politiques, pratiques, programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public.

Le présent document est le deuxième plan d'accessibilité annuel élaboré par le ministère de l'Environnement. Il met l'accent sur les réalisations relatives aux engagements définis dans le plan de 2003-2004, et décrit les engagements pris pour 2004-2005 afin d'éviter la création de tout nouvel obstacle et d'éliminer progressivement les obstacles actuels.

Tous les ministères s'emploient à accroître la sensibilisation à l'amélioration de l'accessibilité et intègrent cette question aux pratiques opérationnelles quotidiennes dans plusieurs secteurs, y compris la formation du personnel, l'information du public, les installations et les processus de prestation des programmes et des services.

Notre ministère a l'intention de se fonder sur ses réalisations pour lancer des initiatives qui appuient les efforts déployés et l'engagemen le gouvernement pour continuer à faire de l'Ontario une province plus intégrée et accessible, où les personnes de toutes aptitudes peuvent participer pleinement à la vie de la société et réaliser leur potentiel.

Message de la ministre

En tant que ministre de l'Environnement, je suis heureuse de présenter notre plan d'accessibilité de 2004-2005. Ce plan traduit l'engage gouvernement McGuinty d'apporter des changements réels et positifs pour améliorer la vie de toute la population de la province. Nous collaborons avec les personnes handicapées afin de leur donner la chance de participer pleinement à la protection, la conservation et la restauration de l'environnement naturel en Ontario.

Au cours des dernières années, nous avons supprimé de nombreux obstacles architecturaux dans nos bureaux et pris des mesures pour mieux répondre aux besoins des personnes handicapées, qu'elles soient membres de notre personnel ou du grand public. Le plan d'accessibilité de 2004-2005 passe en revue nos réalisations et indique les autres mesures que nous prendrons pour offrir un lieu de travail et de service entièrement accessible aux personnes handicapées.

La protection de l'environnement est une responsabilité partagée, et notre ministère s'est engagé à assurer la transparence et l'accessibilité pour tous. Le plan d'accessibilité du ministère de l'Environnement de 2004-2005 s'inscrit dans le cadre des efforts que nous déployons en permanence pour édifier des collectivités fortes, où il fait bon vivre et qui permettent à tous les Ontariens et Ontariennes d'avoir une bonne

qualité de vie, peu importe leurs aptitudes.

La ministre de l'Environnement,

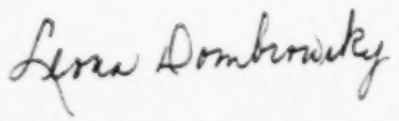

L'honorable Leona Dombrowsky

Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2003-2004

Le ministère a plusieurs réalisations à son crédit depuis la parution de son premier plan relatif à la LPHO.

En ce qui a trait à la gestion des installations, le ministère continue à collaborer avec les propriétaires de ces installations et la Société immobilière de l'Ontario pour faire en sorte que les bureaux, qu'ils soient neufs ou non, soient exempts d'obstacles et que des procédures améliorées d'alertes et d'évacuation des locaux soient en place.

Afin que le public puisse accéder à l'information plus facilement, on a mis les logiciels à jour et passé en revue les sites Internet du ministè d'en vérifier l'accessibilité. On a aussi examiné l'utilisation d'acronymes dans les documents publiés par le ministère à l'intention du public, documents qui peuvent être obtenus sur des supports accessibles.

On a dispensé de la formation liée à l'accessibilité à l'échelle du ministère. Les chefs de service et les superviseurs ont terminé leur formation obligatoire portant sur la LPHO, formation dont peuvent se prévaloir tous les employés. On a eu recours à des présentations, à des messages par courriel, aux dossiers d'orientation et au site Intranet du ministère consacré à la LPHO pour transmettre des renseignements sur cette loi et les engagements du ministère à cet égard.

Le Groupe de travail du ministère chargé de la LPHO continue sa sensibilisation à l'accessibilité au sein du ministère et veille à ce que tous les objectifs du plan d'accessibilité de 2003-2004 soient atteints. Ces engagements précis et l'état d'avancement de leur réalisation sont indiqués ci-après.

Engagement : Travailler avec la Société immobilière de l'Ontario pour s'assurer que les locaux faisant l'objet d'un renouvellement de bail et les nouveaux locaux sont accessibles aux personnes handicapées.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Collaborer avec les propriétaires des installations du ministère pour mettre en oeuvre des mesures – telles que l'installation d'un indicateur sonore des étages dans les ascenseurs – permettant de supprimer les obstacles repérés lors de l'étude détaillée de tous les locaux du ministère.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Former des conseillers à la conception en vue d'atteindre ou de dépasser chaque fois que possible les normes établies dans les Barrier-Free Design Guidelines de la Société immobilière de l'Ontario et dans le Code du bâtiment de l'Ontario.

État d'avancement : Engagement en cours de réalisation.

Mesure et Calendrier : On a commencé des travaux préliminaires en attendant que les Barrier-Free Design Guidelines soient terminées, ce qui devrait se produire à la fin de 2004. Lorsque les lignes directrices seront prêtes, les conseillers à la conception du ministère en seront avisés.

Motif : Les lignes directrices ne seront pas prêtes avant la fin de 2004.

Engagement : Adopter une marche à suivre pour éviter la création d'obstacles lors de l'acquisition ou de la rénovation de locaux.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Concevoir et commencer à mettre en oeuvre un programme visant la vérification des besoins ergonomiques de tout le personnel du ministère.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Concevoir et mettre en oeuvre des procédures améliorées d'alertes et d'évacuation des locaux pour garantir la sécurité des personnes handicapées.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Inclure dans les contrats passés avec les fournisseurs de services des dispositions garantissant le respect des exigences d'accessibilité.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Donner aux chefs de service et aux superviseurs des conseils sur la façon de tenir compte de l'accessibilité dans toutes les activités d'approvisionnement.

État d'avancement : Engagement en cours de réalisation.

Mesure et Calendrier : Engagement permanent.

Motif : En règle générale, les membres du personnel du ministère tiennent compte des questions relatives à l'accessibilité lorsqu'ils se p des produits et des services pour le ministère. À la suite de la publication récente des lignes directrices officielles pour les activités d'approvisionnement du gouvernement, on officialisera les procédures ministérielles en 2004-2005 et on les communiquera au personnel pour qu'elles soient respectées et utilisées de façon uniforme.

Engagement : Continuer à veiller à ce que les sites Internet du ministère soient accessibles et vérifier à cette fin tout nouveau contenu.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Fournir à tout le personnel les procédures à suivre pour répondre aux demandes de publications sur des supports accessibles.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Vérifier l'utilisation des acronymes dans les documents officiels du ministère pour repérer ceux dont la compréhension pourrait être facilitée.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Mettre à jour les logiciels de tous les postes de travail du personnel pour permettre la création de documents accessibles.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Réviser les documents que le ministère publie à l'intention du public, comme les arrêtés d'agent provincial de l'Ontario, pour cerner les problèmes d'accessibilité.

État d'avancement : Engagement en cours de réalisation.

Mesure et Calendrier : On est en train de mettre au point un processus pour la conversion des documents si cela s'avère nécessaire pour se conformer à la LPHO. Lorsque le processus sera établi, on le fera connaître aux employés divisionnaires appropriés. Cela devrait se produire vers le mois de décembre 2004.

Motif : Il faut faire en sorte que tous les documents pertinents fassent l'objet de la révision et que les employés qui traitent avec le public connaissent les exigences de la Loi ainsi que les processus en place pour répondre aux demandes.

Engagement : Afficher un avis sur le site Web du ministère pour informer le public que toutes les publications du ministère sont disponibles, sur demande, sur des supports de substitution et indiquer la marche à suivre pour se les procurer.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Permettre aux employés de contribuer à la page Web consacrée à la LPHO et au bulletin interne électronique pour qu'ils aient la chance d'exprimer régulièrement leur point de vue sur la façon dont la planification de l'accessibilité peut améliorer la participation et la collaboration sur leur lieu de travail.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Fournir aux employés l'information nécessaire sur la LPHO et ses exigences, ainsi que sur le plan d'accessibilité du ministère.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Rendre accessible à tout le personnel la formation en ligne sur la LPHO destinée aux chefs de service.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Terminer la formation des chefs de service et des superviseurs sur l'adaptation nécessaire pour répondre aux besoins d'accessibilité des employés et des candidats à un emploi qui ont un handicap.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Prendre des dispositions pour que les programmes de formation proposés par le ministère et par les fournisseurs de services soient accessibles aux personnes handicapées.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Insérer des documents d'information sur la LPHO et ses exigences, ainsi que le plan d'accessibilité du ministère dans le dossier d'orientation des nouveaux employés.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Évaluer la nécessité de former les employés de première ligne du ministère pour qu'ils soient en mesure de dispenser des services aux personnes handicapées.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Passer en revue le programme d'immobilisations de 2004-2005 pour veiller à ce qu'aucun nouveau projet ne crée d'obstacles pour les personnes handicapées, qu'elles fassent partie du personnel ou du grand public.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Intégrer les objectifs du ministère quant à l'accessibilité aux objectifs de rendement des cadres.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Diffuser, par l'entremise du Groupe de travail, des renseignements au moins une fois par mois pour rendre compte des progrès réalisés et concevoir des stratégies permettant d'éliminer les obstacles et d'intégrer les questions relatives à l'accessibilité dans le plan d'activités du ministère.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Examiner les services téléphoniques 1 800 du ministère afin de déterminer les priorités quant à l'accès à l'aide d'un ATS.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Réviser le libellé des formulaires de demande relatifs à la gestion des installations afin que les besoins des employés handicapés soient rapidement pris en compte et qu'ils puissent effectuer leur travail facilement et en toute sécurité.

État d'avancement : Engagement reporté à la fin de 2004.

Mesure et Calendrier : Une fois que les Barrier-Free Design Guidelines seront terminées, ce qui devrait être à la fin de 2004, les formu demande seront révisés.

Motif : Ces lignes directrices ne seront pas disponibles avant la fin de 2004.

Engagement : Élaborer des lignes directrices pour les réunions de planification et les présentations au personnel pour que les locaux soient accessibles et que l'information soit disponible sur les supports appropriés.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Élaborer des lignes directrices pour la planification et la tenue de journées portes ouvertes, d'assemblées publiques et autres de façon que toutes les personnes intéressées puissent y participer à part entière.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Tenir compte des questions relatives à l'accessibilité lors de l'élaboration et de l'examen des lois, des règlements, des p des programmes et des services du ministère.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagements et stratégies pour 2004-2005

En 2004-2005, le ministère fera fond sur ce qu'il a accompli depuis la parution de son premier plan d'accessibilité.

Voici en quoi consistent certains de ces accomplissements : confirmer que les nouveaux sites Web sont conformes à la Loi, faire en sorte que les publications soient fournies sur un support accessible, tenir compte des enjeux concernant les personnes handicapées lors de l'élaboration des lois et des règlements, former le personnel du ministère quant à la LPHO et veiller à ce que toutes les installations soient exemptes d'obstacles.

Ces efforts seront renforcés dans le cadre d'initiatives qui seront prises une fois que les Barrier-Free Design Guidelines seront terminées. On fera part des renseignements qu'il renferme aux conseillers à la conception du ministère afin que toutes les nouvelles installations soient exemptes d'obstacles et que les renseignements pertinents soient ajoutés aux formulaires de demande relatifs aux installations de façon à répondre rapidement aux besoins des employés handicapés.

L'engagement du ministère à l'égard de la formation sera accru en 2005; on exigera en effet que les cadres et les employés de première ligne reçoivent une formation quant à la LPHO tous les deux ans.

Le Groupe de travail du ministère surveillera la réalisation de tous les engagements suivants pris par le ministère à l'égard de la LPHO pour 2004-2005 afin que les objectifs visés soient atteints au moment voulu.

Exigences de la Loi

Engagement : Former des conseillers à la conception en vue d'atteindre ou de dépasser chaque fois que possible les normes établies dans les Barrier-Free Design Guidelines de la Société immobilière de l'Ontario et dans le Code du bâtiment de l'Ontario.

Mesure à prendre : On fera de la formation une fois que les Barrier-Free Design Guidelines seront terminées.

Calendrier : La formation commencera à la fin de 2004, une fois que les lignes directrices seront terminées.

Engagement : Continuer à collaborer avec les propriétaires des installations du ministère en vue de supprimer les obstacles.

Mesure à prendre : On déterminera et prendra les mesures qui s'imposent lorsque des locaux seront rénovés ou achetés.

Calendrier : Engagement permanent.

Engagement : Continuer à fournir des ressources pour la vérification des besoins ergonomiques du personnel du ministère, lorsqu'il y a lieu.

Mesure à prendre : Les chefs des services opérationnels ainsi que les employés chargés de la gestion des installations et des ressources humaines disposeront de documents de référence et de renseignements quant aux personnes-ressources.

Calendrier : Engagement permanent.

Engagement : Promouvoir des procédures d'alertes et d'évacuation des locaux pour inciter les personnes ayant besoin d'aide à en parler à leur chef de service.

Mesure à prendre : On fera la promotion des procédures et on les modifiera au besoin, en fonction des commentaires formulés par les employés.

Calendrier : Engagement permanent.

Engagement : Continuer de veiller à ce que les sites Internet du ministère soient accessibles en vérifiant tout nouveau contenu.

Mesure à prendre : On vérifiera le contenu des sites au fur et à mesure qu'ils sont mis au point ou modifiés.

Calendrier : Engagement permanent.

Engagement : Fournir des ressources au personnel en vue de garantir le respect des exigences d'accessibilité pour toutes les activités d'approvisionnement.

Mesure à prendre : Des renseignements continueront d'être affichés sur le site Intranet du ministère et on rappellera ces exigences aux employés lorsqu'ils demanderont des conseils sur l'approvisionnement.

Calendrier : Engagement permanent.

Engagement : Continuer d'informer le personnel sur les procédures à suivre pour répondre aux demandes de publications sur des supports accessibles.

Mesure à prendre : Ces renseignements continueront d'être affichés sur le site Intranet du ministère.

Calendrier : Engagement permanent.

Engagement : Vérifier l'utilisation des acronymes dans les documents publics du ministère pour repérer ceux dont la compréhension pourrait être facilitée.

Mesure à prendre : On continuera de vérifier les nouveaux documents publiés.

Calendrier : Engagement permanent.

Engagement : Établir un processus pour faire en sorte que les documents qui sont publiés par le ministère à l'intention du public, comme les arrêtés d'agent provincial de l'Ontario, soient disponibles sur un support accessible.

Mesure à prendre : Ce processus est en train d'être établi.

Calendrier : Décembre 2004.

Engagement : Fournir aux nouveaux employés et chefs de service l'information nécessaire sur la LPHO et ses exigences, ainsi que sur le plan d'accessibilité du ministère.

Mesure à prendre : Des renseignements seront fournis à tous les employés lorsque le plan d'accessibilité sera publié en septembre 2004. Le site Web renfermera des renseignements à ce sujet et offrira de la formation en ligne de façon permanente. Les documents d'orientation engloberont des renseignements sur la LPHO.

Calendrier : Des renseignements seront communiqués aux employés et les dossiers d'orientation seront révisés à l'automne 2004. Le site Web renfermera des renseignements à ce sujet et offrira de la formation en ligne de façon permanente.

Engagement : Établir un processus pour que tous les chefs de service et les employés de première ligne soient formés tous les deux ans en ce qui a trait à la LPHO et ses exigences, ainsi qu'au plan d'accessibilité du ministère.

Mesure à prendre : Le processus, l'information fournie dans le cadre de la formation et d'autres détails seront établis d'ici le printemps 2005, le tout devant être mis en œuvre en même temps que la parution du plan d'accessibilité de 2005-2006.

Calendrier : Le processus sera établi d'ici le mois d'avril 2005.

Engagement : Prendre des dispositions pour que les nouveaux programmes de formation proposés par le ministère soient accessibles aux personnes handicapées.

Mesure à prendre : Les nouveaux programmes seront examinés au fur et à mesure qu'ils seront élaborés.

Calendrier : Engagement permanent.

Engagement : Passer en revue le programme d'immobilisations de 2005-2006 pour veiller à ce qu'aucun nouveau projet ne crée d'obstacles pour les personnes handicapées, qu'elles fassent partie du personnel ou du grand public.

Mesure à prendre : On passera le plan en revue dans le cadre du processus de planification axée sur les résultats.

Calendrier : Automne 2004.

Engagement : Intégrer les objectifs du ministère quant à l'accessibilité aux objectifs de rendement des cadres pour 2004-2005.

Mesure à prendre : Les objectifs du ministère quant à l'accessibilité seront intégrés aux objectifs de rendement des cadres.

Calendrier : Été 2004.

Lois et règlements

Engagement : Examiner la Loi sur la protection de l'environnement et les 62 règlements pris en application de celle-ci pour en évaluer l'incidence sur les personnes handicapées.

Mesure à prendre : On examinera la Loi et les règlements pris en application de celle-ci.

Calendrier : L'examen commencera à l'automne 2004.

Engagement : Tenir compte des questions relatives à l'accessibilité lors de l'élaboration et de l'examen des lois, des règlements, des p des programmes et des services du ministère.

Mesure à prendre : Cela sera fait au fur et à mesure que de nouvelles initiatives seront élaborées.

Calendrier : Engagement permanent.

Politiques

Engagement : Examiner les nouveaux services téléphoniques 1 800 afin de déterminer les exigences quant à l'accès à l'aide d'un ATS.

Mesure à prendre : On examinera les nouveaux services 1 800 et en déterminera les exigences au cas par cas.

Calendrier : Engagement permanent.

Engagement : Réviser le libellé des formulaires de demande relatifs à la gestion des installations pour que les besoins des employés handicapés soient rapidement pris en compte et qu'ils puissent effectuer leur travail facilement et en toute sécurité.

Mesure à prendre : On révisera les formulaires une fois que les Barrier-Free Design Guidelines seront terminées.

Calendrier : Ces lignes directrices devraient être terminées à la fin de 2004. La révision des formulaires commencera une fois que les lignes directrices seront prêtes.

Programmes et services

Engagement : Continuer de permettre aux employés de contribuer à la page Web consacrée à la LPHO et au bulletin interne électronique pour qu'ils puissent faire des commentaires sur l'accessibilité.

Mesure à prendre : On conservera les mécanismes permettant aux employés de faire des commentaires à l'aide du site Web et du bulletin. Lorsque le plan d'accessibilité de 2004-2005 sera publié, on rappellera ce fait aux employés dans un message par courriel adressé à tous.

Calendrier : Le message sera envoyé par courriel à tous les employés en octobre 2004.

Pratiques

Engagement : Veiller à ce que tous les employés connaissent l'existence du Guide to Planning Inclusive Meetings and Conferences et qu'ils y aient accès afin que toutes les parties intéressées puissent participer à part entière à des assemblées, des journées portes ouvertes et d'autres activités du genre.

Mesure à prendre : Le guide se trouve actuellement sur le site Web du ministère consacré à la LPHO. On rappellera ce fait aux employés dans le message par courriel qui sera envoyé à tous une fois que le plan d'accessibilité de 2004-2005 sera publié.

Calendrier : Le message sera envoyé par courriel à tous les employés en octobre 2004.

Engagement : Continuer à prendre des mesures, par l'entremise du Groupe de travail, pour éliminer les obstacles, former les employés et

veiller au respect des engagements pris par le ministère dans le plan d'accessibilité.

Mesure à prendre : Le Groupe de travail discutera de ces questions lors de réunions trimestrielles et assurera un suivi au besoin.

Calendrier : Engagement permanent.

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère sont toujours les bienvenus.

Renseignements généraux : 416 325-4000
Numéro ATS : 1 800 387-5559
Sans frais : 1 800 565-4923
Courriel : picemail@ene.gov.on.ca
Site Web du ministère : www.ene.gov.on.ca

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario, ministère des Affaires civiques et de l'Immigration, à : http://www.gov.on.ca/citizenship/accessibility/indexf.html. Le site promeut l'amélioration de l'accessibilité, et offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938
À Ottawa, composer le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
Service ATS : 1 800 268-7095
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1708-2684
This document is available in English.

Version imprimable de cette page

Ontario

Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2004 | Confidentialité | Avertissement